



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

OCDE

Question écrite n° 88207

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur la politique de l'emploi local dans les services français au sein de l'OCDE, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment de mettre en place une politique active d'accompagnement pour les agents de droit local amenés à quitter leurs fonctions. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

La mise en place d'une politique active d'accompagnement des agents amenés à quitter leurs fonctions a toujours été une des priorités du ministère des affaires étrangères. Dans un certain nombre de pays, les cotisations que versent nos services à l'étranger en leur qualité d'employeurs couvrent le risque chômage ainsi que la formation professionnelle. Ce ministère, qui a déjà pu faire bénéficier un certain nombre d'agents de ces dispositifs, notamment en Grèce, n'exclut pas de rechercher d'autres pistes afin d'en faire bénéficier les agents des pays dans lesquels n'existe pas un tel système.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88207

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2278

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8542